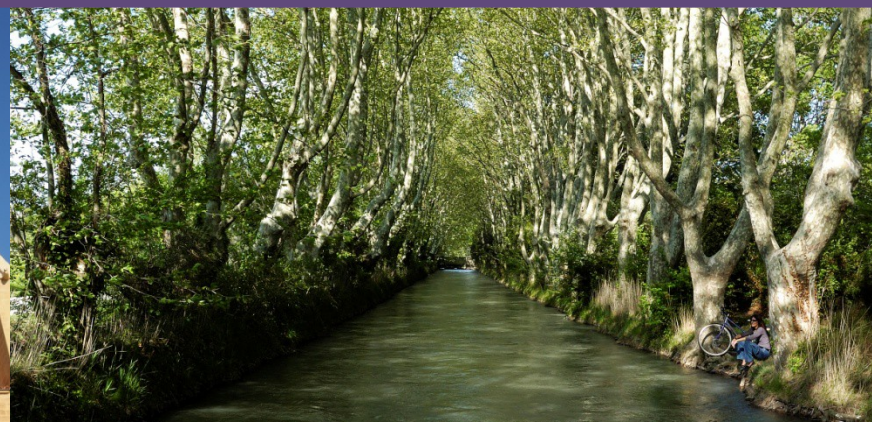




Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



PADD débattu le 26 mars 2015 en conseil municipal

5 plateformes pour un Développement Salonais Durable

1

Une Ville-Centre au cœur de son Pays :
Les conditions d'équilibre à l'horizon 2030

... p5

2

Un engagement pour la Ville Douce :
Les nouvelles ambitions environnementales

... p10

3

Un renouveau économique à réussir :
Toutes les économies Salonaises dynamisées

... p18

4

Une Ville respectueuse de ses quartiers :
Un habitat adapté à une Ville Moyenne

... p24

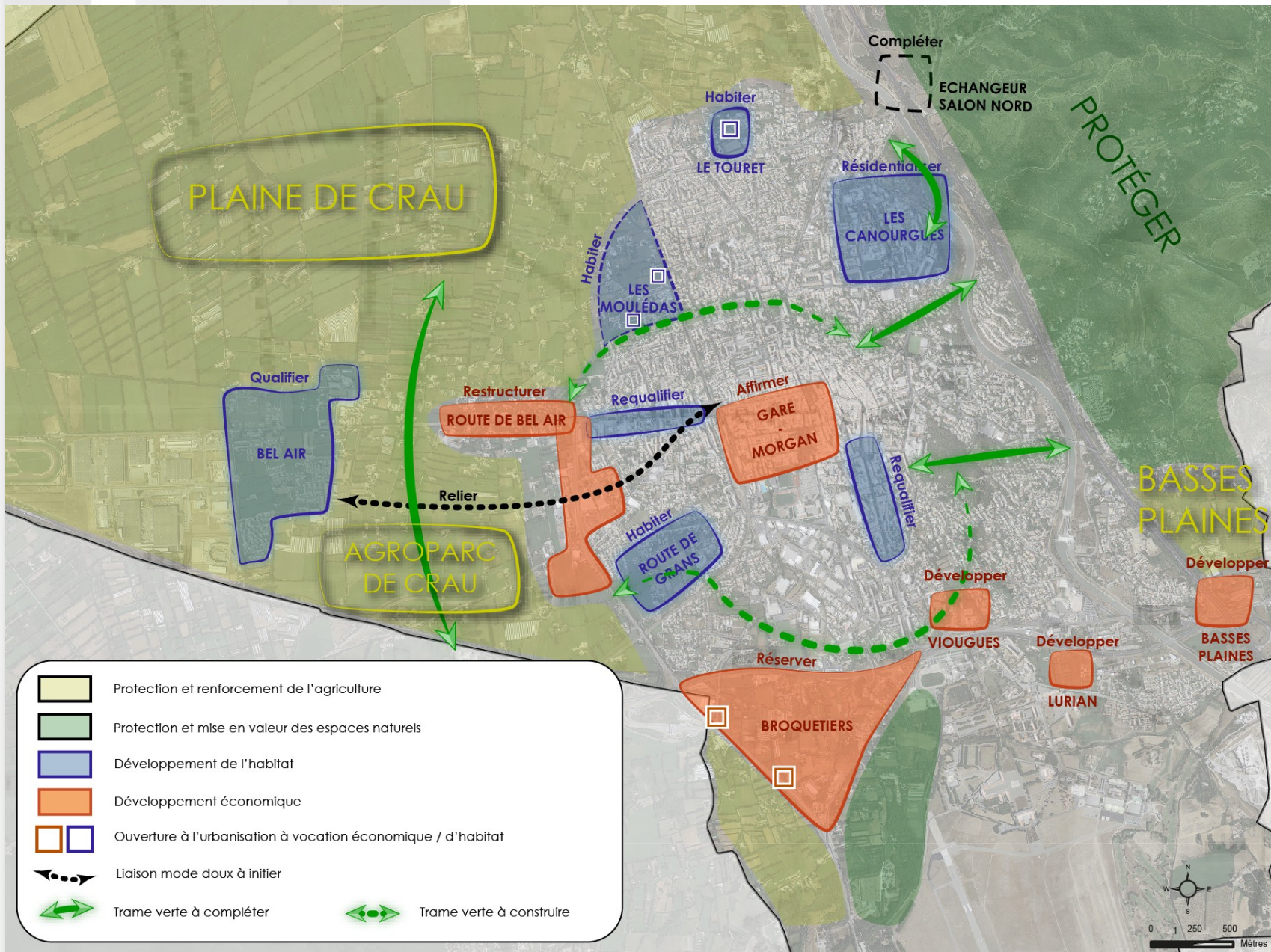
5

Des mobilités durables inscrites dans le quotidien :
Des besoins de déplacement mieux maîtrisés

... p29

Modalités retenues pour réduire la consommation foncière

... p33



1

Une Ville-Centre au cœur de son Pays *Les conditions d'équilibre à l'horizon 2030*

- 1.1. Le nouveau Grand Centre Ville Salonais*
- 1.2. L'affirmation des fonctions métropolitaines*
- 1.3. Le développement de grands services publics polarisants*

1

Une Ville-Centre au cœur de son Pays

Conclusions issues du diagnostic territorial

Salon-de-Provence représente un Seuil géographique, une position d'interface entre une aire métropolitaine intense sur son flanc Sud, dont elle est géographiquement discontinue par la Chaîne de la Fare, et un Pays Salonais sur son pourtour qu'elle polarise à partir de fonctions commerciales et tertiaires reconnues.

Ce "commandement" Salonais, c'est-à-dire cette capacité à conserver de l'attractivité sur son Pays (attractivité des services publics, de l'appareil commercial, du rayonnement culturel et social) se révèle pourtant fragile. Le dynamisme Salonais est donc à équilibrer pour réduire le besoin de déplacement, et garantir à près de 90 000 habitants une proximité avec des services et des fonctions primordiaux.

Face à toute perspective de recul du rang de Salon-de-Provence sur son Pays, le nouveau Plan Local d'Urbanisme actionne 5 leviers clés pour un aménagement équilibré du territoire

1

Une Ville-Centre au cœur de son Pays

1.1. Le nouveau Grand Centre Ville Salonais

Actions PLU

Le nouveau Grand Centre Ville Salonais

- * Opérer le Renouvellement Urbain du centre ville - République – le nouveau maillon structurant du centre ville.
- * Requalifier l'axe de Ville que sont les Allées de Craponne et Michelet en procédant à une distinction précise entre protection patrimoniale et renouvellement urbain.
- * Le troisième axe d'agrandissement sera celui liant le Centre-Ville au quartier de l'hôpital, dans la perspective attendue de sa relocalisation pour agrandissement en périphérie du centre urbain.

Orientations –

- * L'animation du Centre Ville est **une priorité pour le développement de toute l'agglomération**. En unifiant dans un même périmètre le quartier de la Gare, le centre ancien vers le Sud jusqu'au carrefour de l'Arceau, le Nouveau Grand Centre Ville dynamise ce qui fait l'urbanité Salonaise : les espaces publics, le commerce de proximité, un habitat collectif agréable et attractif, une vie culturelle et sociale épanouissante.
- * Le Grand Centre-Ville doit également **devenir plus accessible**. Pour ce faire, le stationnement automobile sera réorganisé en périphérie et dans le centre, avec des navettes-bus, l'agrandissement des voies piétonnes, la facilitation du stationnement deux-roues....



1

Une Ville-Centre au cœur de son Pays

1.2. L'affirmation des fonctions métropolitaines



Actions PLU

- * Faire connaître et reconnaître comme complexe militaro-scientifique le périmètre de la Base aérienne de Salon
- * Identifier le quartier de Gare comme un pôle tertiaire clé du Pays Salonais

Orientations –

- * La Ville se dote **d'un grand parc tertiaire dédié à l'accueil des emplois métropolitains sur son centre urbain**, idéalement situé à proximité du Pôle d'Echange Multimodal en cours de réalisation. Le quartier de la Gare représente une opportunité forte pour de grandes structures d'animation économique et favorable à l'implantation de nouvelles entreprises comme l'accueil du tourisme d'affaire (hôtellerie), des équipements de congrès.... Ces fonctions admises dans la zone C du Plan d'Exposition au Bruit.
- * Salon-de-Provence développe **un projet économique d'envergure capable de fixer l'emploi sur l'agglomération**, et de maintenir présents des équipements prestigieux comme l'école de l'Air, le centre de recherche ONERA, les activités liés au Pôle de Compétitivité Aéronautique en fort développement dans le cadre du projet Régional Henri Fabre. Le PLU souhaite le développement de toutes ces installations sur le site de la base aérienne assurant ainsi un périmètre sécurisé à l'accueil de ces activités sensibles.
- * Le renforcement de l'offre culturelle Salonaise devient nettement visible dans l'offre de prestation du tourisme régional (pôle croisière méditerranée, tourisme annuel...). **Le PLU programme un nouvel équipement culturel et de loisirs.**

1

Une Ville-Centre au cœur de son Pays

1.3. Le développement de nouveaux équipements publics



Actions PLU

- Rechercher des terrains pour le futur complexe hospitalier – action de long terme
- Matérialiser par des outils d'habitat spécifiques la future Cité Etudiante

Orientations –

- * Salon – Ville de la Formation avec la **concentration de grands équipements universitaires** (le Domaine du Merle sur l'agronomie, l'Ecole de l'Air et l'IUT spécialisé en électrotechnique et automatisme en rapport avec le Pôle Compétitivité PEGASE). Deux actions prioritaires sont portées par la Ville :
 - a) **une Cité Etudiante** Salonaise comme élément d'attractivité et d'animation,
 - b) **une maison de l'emploi** au profit de l'agglomération et son Pays.
- * Le PLU programme la réalisation du **nouveau complexe hospitalier du Pays Salonais** dont la localisation reste à définir à partir des prérequis suivants : une accessibilité multimodale et une intégration forte au réseau de transport en commun, l'évitement des réservoirs de biodiversité.
- * La constitution **d'un grand pôle de loisirs du Pays Salonais, notamment dans le cadre de la requalification des espaces déjà artificialisés.**

2

Un engagement pour la Ville Douce

Les nouvelles ambitions environnementales

- 2.1. Un projet de territoire autour des énergies nouvelles*
- 2.2. Une intensité écologique à protéger et transmettre*
- 2.3. Un urbanisme soucieux de la qualité de la vie et de la santé*
- 2.4. Un patrimoine paysager comme guide à la qualité de la vie*
- 2.5. Une stratégie de long terme pour réduire l'exposition de la ville aux risques*

2

Un engagement pour la Ville Douce

Conclusions issues du diagnostic territorial

Le territoire communal révèle des spécificités fortes en matière environnementale, avec une situation en transition entre la grande Plaine de Crau et la chaîne des Costes. Ses spécificités forment aujourd'hui un ensemble de sensibilités environnementales : un accroissement des risques, une exposition plus forte aux nuisances, une pression accrue sur les milieux, une tension sur les paysages ruraux.

Le Plan Local d'Urbanisme est l'outil adéquat pour préserver ces valeurs fondamentales et attribuer une place plus forte aux questions du cadre de vie et de la santé en ville.

2

Un engagement pour la Ville Douce

2.1. Un projet de territoire autour des énergies nouvelles



Actions PLU

- Coupler aux Orientations d'Aménagement et de Programmation des exigences de performance énergétique.
- Doter le Règlement d'un volet Performance Environnemental.
- Renforcer les prescriptions en matière de stationnement des éco mobilités dans le règlement d'urbanisme.
- Identifier sous forme de zones ou d'emplacements réservés des sites de production des énergies renouvelables.

Orientations –

- * Salon-de-Provence s'engage dans la réduction de l'empreinte carbone à l'horizon 2030 avec deux leviers clés : **la priorité aux mobilités douces** dans le centre urbain, et **la réhabilitation du parc immobilier consommateur d'énergie**, avec en priorité les ensembles d'habitat public et les équipements publics mal isolés.
- * Le territoire vise l'augmentation de la production d'énergies renouvelables sur toutes les filières, en impliquant notamment le monde agricole. Se met en place **un mix énergétique Salonais** couplant toutes les ressources possibles et disponibles (photovoltaïque, biomasse, micro-éolien). Un réseau de distribution intelligent ("Smartgrid") est progressivement mis en place.
- * **L'ambition de performance énergétique** (RTT 2020, Bâtiment à Energie Positive) se fera toujours dans l'idée d'un projet urbain partagé et négocié. Ainsi, chaque évolution de niveau de performance énergétique relèvera toujours de la procédure de Modification et non pas de Révision du PLU afin d'assurer une vraie souplesse au dispositif.

2

Un engagement pour la Ville Douce

2.2. Une intensité écologique à protéger et transmettre



Actions PLU

- Reclasser en zone agricole avec corridor écologique la Crau cultivée
- Identifier les canaux primaires de Salon comme participant à la Trame Bleue
- Poursuivre l'identification des haies et de l'ensemble des masses boisées significatives servant la Trame Verte

Orientations –

- * La Ville protège ses **grands réservoirs de biodiversité que sont la Chaîne des Costes, la Touloubre et la Crau**. Des limites pérennes entre la ville et son environnement sont (re)dessinées, notamment à partir des tampons paysagers et écologiques. Une ceinture écologique nouvelle vient entourer l'agglomération pour fixer sur le long terme le centre urbain et la campagne.
- * Des corridors écologiques d'importance régionale sont instaurés dans la Crau. Une coupure verte d'importance prend place entre l'agglomération et Bel-Air avec l'émergence **de l'Eco-Parc Agricole de Crau, vaste ensemble agricole cultivé ouvert aux promenades et aux découvertes avec une commercialisation directe, de la sensibilisation, des aires de loisirs et de détente**. La restauration des liaisons écologiques entre la Crau et la Chaîne des Costes est également engagée.
- * L'engagement pour la Trame Bleue se concrétise sur **la Touloubre** qui retrouve un cours naturel sur la continuité de tout son tracé.
- * La trame verte et bleue rurale continue à **porter l'image provençale et cravine du territoire** avec des ambitions de protection plus fines portant sur la trame bocagère de Crau, les masses boisées de la Chaîne des Costes et les Viougues et l'intense maillage de canaux, patrimoine hydraulique exceptionnel.

2

Un engagement pour la Ville Douce

2.3. Un urbanisme soucieux de la qualité de la vie et de la santé



Actions PLU

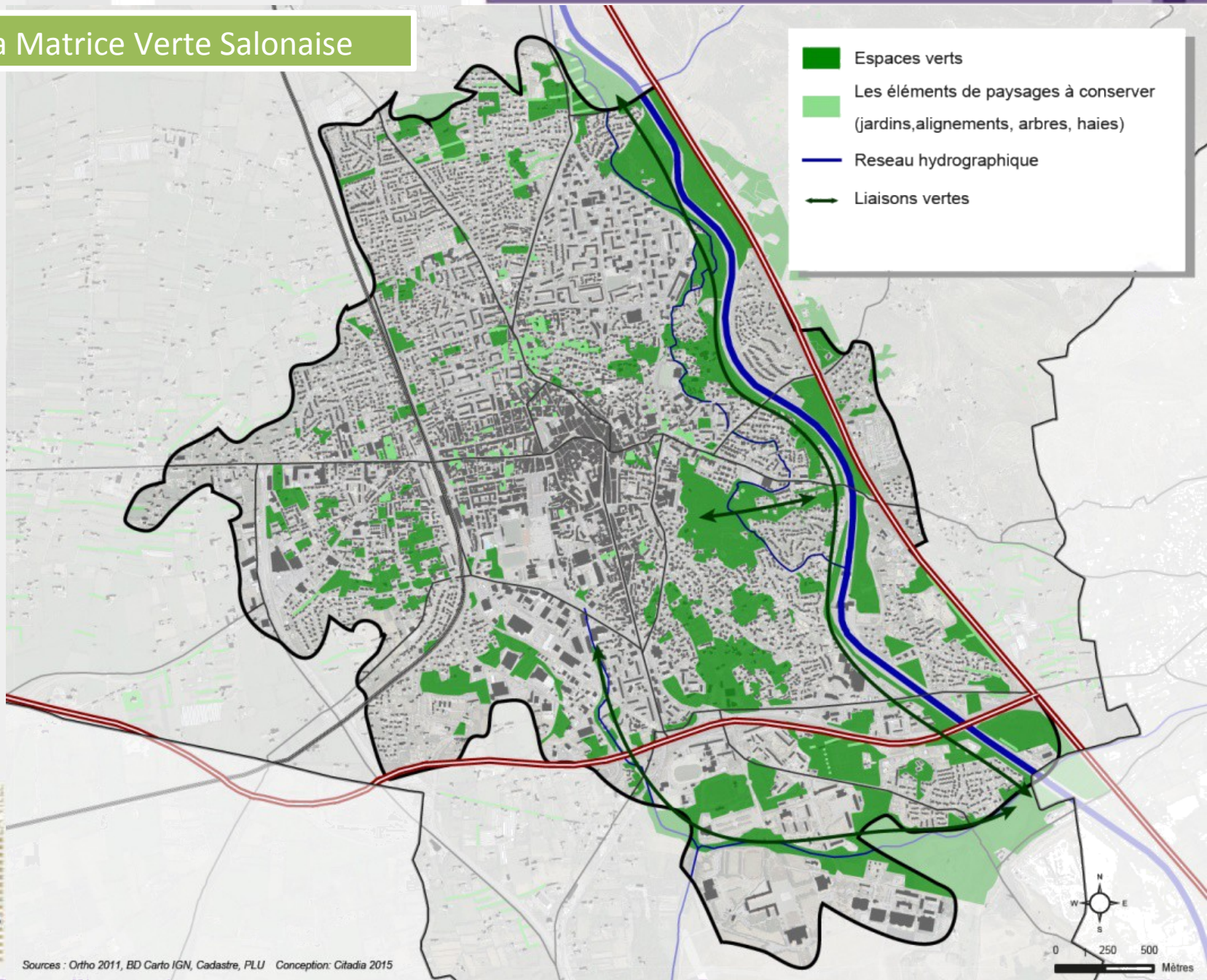
Actions

- De nouveaux espaces de parcs urbains sont ajoutés à l'agglomération. La plaine agricole de Crau est également reconnue comme un grand espace de loisirs des Salonais.
- La santé en ville est pris en compte dans le règlement du PLU.

Orientations –

- * La Ville se dote **d'une matrice verte** du territoire assurant de donner aux Salonais la possibilité d'accès à des espaces récréatifs et de loisirs de proximité. En combinant les parcs urbains existants et l'ouverture de la Ville sur sa nature périphérique, c'est une offre de verdure et de détente entièrement renouvelée qui est proposée à ses habitants. Ce réseau d'espaces verts, prolongé par l'Eco-Parc Agricole de Crau, s'accompagne d'une conception du réseau des pistes cyclables, définit l'implantation des équipements publics à venir, organise le développement de Salon par l'avancée de son réseau. Chaque projet d'aménagement apporte sa contribution à la matrice verte salonnaise en démontrant sa capacité à s'y rattacher, la prolonger et l'intensifier. Tout projet collabore à l'extension des cheminements doux et des pistes cyclables, développe un vocabulaire végétal innovant, respecte le patrimoine hydraulique de la Trame Bleue.
- * La lutte contre le bruit en ville, première source de nuisance ressentie, impose comme réponse le traitement particulier de certains axes en pacification pour réduire les vitesses, reconsidérer les priorités sur les grands axes, et ne pas accentuer l'exposition résidentielle aux abords directs des grandes infrastructures bruyantes.
- * L'engagement pour la qualité de l'air va de pair avec la réduction des déplacements motorisés et le maintien d'espaces de pleine terre (pas de minéralisation excessive pour empêcher les phénomènes d'îlots de chaleur).

La Matrice Verte Salonaise



2

Un engagement pour la Ville Douce

2.4. Un patrimoine paysager comme guide à la qualité de la vie



Actions PLU

- Approfondir la protection du réseau hydraulique dans le PLU.
- Proposer une reconquête des entrées de ville notamment celle de la RDn 113.
- Ajouter au PLU un travail d'identification de la trame verte et bleue.

Orientations –

- * L'eau organise le paysage salonais, créant ses limites, des continuités et des ruptures. Fragile et soumis à une forte pression d'aménagement depuis des décennies (réduction d'emprise, déplacement, comblement...), le réseau d'eau est dorénavant une composante caractéristique et remarquable du territoire héritant d'un dispositif de protection renforcée dans le PLU qui lui assure son ménagement.
- * Le renforcement de la protection des grands sujets arborés (mails, allées, individus remarquables), la conception d'une typologie, et un inventaire des individus végétaux remarquables marquent la volonté de maintenir le végétal dans la ville et d'en accroître la présence. L'aménagement de Salon doit désormais se composer dans une logique de verdissement plus fort, imposant notamment la végétalisation de toutes les interfaces entre la Ville et la Nature.
- * Les entrées de ville salonaises témoignent d'un choix du tout voiture et d'un urbanisme monofonctionnel aujourd'hui daté, incompatible avec le nouveau projet de territoire. Comme indiqué par le SCoT en vigueur, les entrées de ville sont reconnues comme à recomposer à partir de principes forts que sont : des avenues rééquilibrées au profit des éco-mobilités, un plan paysager du végétal, des espaces publics élargis, une minéralisation moins forte.

2

Un engagement pour la Ville Douce

2.5. Une stratégie de long terme pour réduire l'exposition de la Ville aux risques et aux nuisances



Actions PLU

- Respecter la servitude PEB sur le centre ville
- Engager la réalisation d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales
 - Repérer le risque incendie dans le zonage du PLU
 - Encadrer plus rigoureusement l'imperméabilisation des sols
- Programmer des bassins de rétention et des noues paysagères pour freiner le ruissellement hydraulique

Orientations –

- * Le Plan d'Exposition au Bruit est maintenu en vigueur, après consultation des représentants de l'Armée.
- * La maîtrise de l'imperméabilisation des sols pour les 15 prochaines années est indispensable. Elle se fera par des prescriptions plus fortes sur les espaces à maintenir en pleine terre, notamment dans les espaces collinaires des Viougues et du Talagard... Cette volonté de réduire considérablement l'imperméabilisation des sols vaut également pour le secteur de la Crau.
- * Avec le changement climatique, c'est aussi l'exposition au risque d'incendies de feux de forêt qui doit être mieux gérée. Après l'équipement de défense et d'accès des secours des secteurs les plus exposés aux feux, le second principe est la définition de grands pare-feux entre les zones habitées et les massifs boisés, notamment par l'extension des activités sylvo-pastorales dans la Chaîne des Costes.
- * Le risque mouvement de terrain, sismicité et retrait gonflement d'argiles est mieux pris en compte.

3

Un renouveau économique à réussir *Toutes les économies Salonaises dynamisées*

- 3.1. Une nouvelle offre foncière et immobilière d'activités à proposer*
- 3.2. L'assurance de la diversité commerciale au profit de toute la Ville-Pays*
- 3.3. Une économie touristique renforcée au profit du commerce et des entreprises Salonaises*
- 3.4. La pérennisation de l'agriculture Salonaise*

3

Un renouveau économique à réussir

Conclusions issues du diagnostic territorial

Le bassin économique du Pays Salonais est très dépendant tant des grands pôles économiques périphériques (Etang de Berre, Clésud, Fos, Saint-Martin...) que de ses propres filières d'économie présentielle (commerces, tertiaire marchand, services, tourisme...) avec pour corollaire, une offre économique en atonie et un risque de spécialisation résidentielle incommode dans cette phase de transition économique.

Les pistes étudiées avec les acteurs du développement économique orientent la Ville sur la nécessité d'affirmer son identité économique vers ses bases historiques : l'aviation, l'agriculture, le commerce et le tourisme. L'équilibre du développement Salonais exige également de régénérer l'offre foncière économique actuelle.

3

Un renouveau économique à réussir

3.1. Une nouvelle offre foncière et immobilière d'activités à proposer



Actions PLU

- Intensifier les zones d'activités d'Agglopolé Provence
- Positionner du tertiaire dans le centre urbain
- Requalifier la RDn113 dans son linéaire économique comme reconquête de l'entrée de ville

Orientations –

* La rareté du foncier économique disponible est une menace pour l'ensemble du Pays Salonais, sous-équipé en zones d'activités et où la surreprésentation de l'économie présentielle (services, tourisme, redistribution des revenus...) peut s'avérer une fragilité en raison de la réfaction de la dépense publique dans son ensemble.

* L'optimisation des zones d'activités est la première réponse apportée à cette pénurie de foncier d'activités avec pour cible une plus forte sélectivité dans les implantations, une requalification des conditions d'accueil (lisibilité des signalétiques, qualité des espaces extérieurs...), une intensification des droits à construire et la rationalisation du foncier déjà urbanisé (aires de stockage, dépôts, plate-formes de stationnement). L'augmentation des capacités d'accueil tertiaire entre la Gare et Morgan servira également à conforter l'économie commerciale du centre ville.

* La Ville développe à l'Ouest de la RDn 113, la zone tertiaire des Gabins reconnue comme ZACOM au SCoT en vigueur. Il s'agit d'un projet économique se voulant exemplaire en matière de qualité architecturale, de maîtrise de l'imperméabilisation et d'intégration environnementale.

3

Un renouveau économique à réussir

3.2. L'assurance de la diversité commerciale au profit de toute la Ville-Pays



Actions PLU

- Traiter les Zones Commerciales périphériques avec des orientations fortes en matière de qualité architecturale et paysagère

- Requalifier en boulevard urbain l'axe de la RDn 113 dans son tracé Gabins-Barrettes autour d'un projet urbain d'ensemble permettant de fixer l'agglomération sur cette frange Ouest.

Orientations –

* La force et l'attractivité de l'animation commerciale de son centre-ville est une spécificité reconnue de Salon-de-Provence, car comparée à des agglomérations équivalentes et/ou voisines de Provence, le rayonnement de cet appareil commercial de proximité se démarque, présentant l'exemple d'un cœur de ville dynamique et agréable, au sein d'espaces publics de qualité (cours Gimon, Vieux Salon, place Morgan rénovée). Cette qualité du petit commerce est précieuse et mérite toute l'attention des pouvoirs publics pour sa préservation, notamment avec l'émergence de grandes structures commerciales (Village de Marques) dans son aire de chalandise. Dans la continuité des démarches préventives engagées (Droit de Prémption Commercial notamment), le PLU permettra de protéger la diversité commerciale.

* L'urbanisme commercial doit rester complémentaire du commerce de proximité des quartiers et du centre ville. Il doit néanmoins être redynamisé et fonctionnalisé comme acteur du renouvellement urbain des grandes entrées de ville que sont les Viougues, les Broquetiers et les Gabins - RDn 113 (Zones d'Aménagement Commercial du SCoT). Au-delà de leur localisation, le PLU intervient désormais sur la qualité architecturale et paysagère des implantations commerciales, en stimulant l'imbrication de tous les usages de la Ville dans les nouveaux parcs commerciaux (le tertiaire, les loisirs, les équipements publics, la gestion du stationnement).

3

Un renouveau économique à réussir

3.3. Une capacité d'accueil touristique renforcée



Actions PLU

- Faciliter l'implantation de l'hébergement hôtelier et touristique dans le centre urbain
- Développer l'agro-tourisme

Orientations –

* Entre Alpilles, Camargue et Luberon, la Ville campe au cœur d'un bassin touristique de renommée mondiale, dynamique et en croissance d'attractivité (MP2, pôle croisière Marseille, 2 gares TGV proches...). Le tourisme d'affaire est également une source économique remarquable avec la masse cumulée d'animations et d'équipements d'accueil et de loisirs dans un rayon de 30 minutes autour de Salon (parcs hôteliers, congrès, festivals, volume de résidences secondaires....).

Comme ses voisines, la Ville veut attirer ces forts pouvoirs d'achat sur son centre ville en misant:

- sur son identité de ville de l'Aviation et de la Patrouille de France avec un pôle muséographique de l'histoire de l'aviation qui centralisera l'accueil des visiteurs et permettra d'accueillir de grandes manifestations ;
- sur le volume et la qualité de son hôtellerie et d'hébergement touristique, avec une priorité pour l'implantation en centre urbain de grandes structures d'hébergement fonctionnant à l'année ;
- sur l'augmentation de son offre d'hébergement de plein air ;
- sur le déploiement de l'agro-tourisme à nouveau admis par la législation en vigueur.

3

Un nouveau économique à réussir

3.4. La pérennisation de l'agriculture Salonaise



Actions PLU

- Reclassez les zones urbaines (U) et à urbaniser(AU) qui ne sont plus nécessaires à la satisfaction des besoins économiques et de logements de Salon-de-Provence jusqu'à l'horizon 2030

Orientations –

*L'agriculture Salonaise est très présente dans l'économie locale, créatrice de valeurs, de richesses et d'emplois. Elle combine une multitude de savoir-faire et une ingénierie rurale rare dédiée à l'entretien d'un réseau hydraulique complexe.

La diversité de cette économie agricole caractérise le territoire (maraîchage, fourrages, arboriculture, oléiculture, pastoralisme) et lui assure une certaine agilité face aux crises cycliques des marchés agricoles.

* Le projet d'urbanisme est une occasion unique de dynamisation de toute cette filière puisqu'il acte le reclassement de grands ensembles cultivés en nouvelles zones agricoles de long terme.

Soustraits de la pression de l'urbanisation, les nouveaux grands secteurs agricoles permettent de relancer des investissements de fonds comme l'installation de jeunes agriculteurs, l'agrandissement des installations des exploitations, l'entretien de l'irrigation, de nouvelles plateformes techniques de valorisation des produits agricoles, l'inclusion de l'agriculture Salonaise dans la distribution locale et régionale et notamment les circuits courts.

* La poly-activité agricole doit également être facilitée en permettant aux exploitations de conforter leur situation économique avec des prestations d'accueil autour de l'hébergement et de la restauration qui soutiendront la politique de regain du tourisme.

Le PLU est donc une occasion de nouveau agricole qui doit rassurer les exploitations en place, confirmer l'investissement en attente, apporter une limite claire entre la ville et la campagne en stoppant l'étalement urbain dans la Crau.

4

Une Ville respectueuse de ses quartiers *Un habitat adapté à une Ville Moyenne*

- 4.1. *Un renouvellement urbain respectueux des échelles de la Ville*
- 4.2. *Des besoins d'habitat à satisfaire à l'intérieur des quartiers existants*
- 4.3. *Des urbanisations complémentaires nécessaires, choisies en continuité de l'agglomération*
- 4.4. *Une Ville soucieuse des besoins de tous, solidaire entre les générations*

4

Une Ville respectueuse de ses quartiers

Conclusions issues du diagnostic territorial

L'étalement urbain sur le nord de Salon et la tentative d'intégration d'un nouveau quartier contemporain dans la Crau (Bel Air) a marqué la ville au cours de la dernière décennie. Une forte consommation foncière s'en est dégagée qui impose de changer de modèle de développement.

Le projet municipal est aujourd'hui tourné vers une urbanisation mesurée du territoire, revue sur de plus petites unités, conçue autour des principes de proximité, de vie de quartier et d'équilibre entre urbanisation et espaces publics, mixité des usages et accès aux équipements.

Ce projet municipal entend respecter les nouvelles législations de l'aménagement qui hiérarchisent l'ordre de réalisation de la production d'habitat :

- en priorité, le principe du renouvellement urbain , avec la reconstruction des espaces urbanisés obsolètes (friches, bâti dégradé, discordance architecturale) ;
- en complément, le principe de la densification de l'urbanisation, avec le comblement du foncier constructible non bâti et l'extension des constructions existantes (en volume ou en hauteur) ;
- en dernier lieu, l'urbanisation complémentaire (ouverture à l'urbanisation) quand les deux premiers modes de satisfaction des besoins d'habitat sont insuffisants pour répondre à la programmation retenue dans le SCoT et le Programme Local de l'Habitat.

4

Une Ville respectueuse de ses quartiers

4.1. Un besoin d'habitat à satisfaire, réorienté vers les besoins des Salonais

Orientations –

* La modération de l'accroissement démographique est devenue nécessaire pour que la Ville conserve, dans un contexte de finances publiques devenues rares, un rapport habitants/équipements cohérent.

Cette inflexion de la croissance à un taux de 0,4% par an dans la logique des scénarios des territoires voisins (SCoT Pays d'Arles et PLU d'Arles : 0,4%), représente encore un gain démographique de 2 000 habitants, à 2030, en accord avec les perspectives du SCoT.

Le nombre de logements supplémentaires à produire serait d'environ 190 par an (incluant les logements à reconstruire pour le projet ANRU des Canourgues) :

- 80 logements par an pour les besoins des ménages Salonais,
- 30 logements par an pour résorber les tensions et renouveler le parc d'habitat communal,
- 70 logements par an pour l'accueil de la croissance démographique,
- 10 logements pour desserrer les Canourgues (opération ANRU).

Le PADD en chiffres

45 800 habitants prévus en 2030 soit 2300 habitants supplémentaires (0,4%)

2 700 logements à produire, sans les 200 issus des Canourgues, soit 180 logements par an

22% de logements sociaux en 2015 à maintenir à l'horizon 2030 soit environ 800 logements sociaux à produire (600 + 200 issus des Canourgues)

4

Une Ville respectueuse de ses quartiers

4.2. Une Ville renouvelée dans le respect de ses échelles



Actions PLU

- Requalifier les entrantes de Salon que sont les Allées de Craponne et Michelet en procédant à une distinction précise entre protection patrimoniale et renouvellement urbain
- Réaliser le quartier de la Route de Grans et s'engager pour un quartier éco-performant
- Limiter les ouvertures à l'urbanisation

Orientations –

- * Une étude de renouvellement urbain, d'optimisation et de densification des espaces urbains a été réalisée depuis la publication de la loi ALUR. Ses conclusions montrent que la somme des projets engagés et des opérations de recomposition permettent de réduire considérablement la consommation foncière pour les 15 prochaines années. La levée de la restriction de l'habitat par le Plan d'Exposition au Bruit sur le centre urbain aurait permis de conforter cette logique et de renforcer son attractivité.
- * Les sites de renouvellement urbain choisis mettent en œuvre les orientations du SCoT en prenant le soin de respecter les échelles de la Ville, en terme d'emprise, de hauteur et de verdissement, avec le souci de conserver des linéaires de voirie animés par des fonctions commerciales et tertiaires sur les rez-de-chaussé.
- * Le PLU met en œuvre le nouveau quartier de la Route de Grans avec un engagement fort pour une démarche d'éco-conception et une inscription dans le réseau de mobilités durables.
- * L'avancement du Renouvellement Urbain sera évalué de manière permanente pour adapter son taux de réussite avec la satisfaction des besoins en logements. En cas de retard pris dans sa réalisation, le PLU permet la mobilisation des urbanisations complémentaires avec pour priorité le quartier des Moulédas préparé par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation jointe au PLU.

4

Une Ville respectueuse de ses quartiers

4.3. Une Ville soucieuse des besoins de tous



Actions PLU

- Programmer des Servitudes de Mixité Sociale et un Périmètre de Mixité Sociale pour les nouveaux logements sociaux
- Engager le projet urbain de l'ANRU sur le secteur des Canourgues
- Développer l'habitat collectif

Orientations –

- * La mixité sociale sera maintenue à l'horizon 2030 avec le desserrement du quartier des Canourgues et la réalisation de logements publics dans l'ensemble des sites de projet. Le PLU programme la réalisation de près de 800 logements sociaux supplémentaires d'ici 2025, permettant de conserver le taux actuel.
- * La redynamisation des Canourgues par l'ANRU recherche l'ouverture de ce quartier sur sa ville. Il s'agit d'abord d'une action pour dé-densifier et recomposer l'habitat en son sein en proposant de nouveaux logements à proximité. L'ouverture du quartier se réalise également par la multiplication des cheminements en son sein pour mieux desservir son appareil de services et de commerces et faciliter leur fréquentation par les Salonais.
- * La diversification de l'habitat nécessite également un engagement dans des formes urbaines plus compactes permettant la mise sur le marché d'un parc immobilier accessible aux ménages : accession sociale à la propriété, locatif libre.... Un logement nouveau sur deux sera réalisé dans l'intensité d'habitat collectif du SCoT.

5

Des mobilités durables inscrites dans le quotidien *Des besoins de déplacement mieux maîtrisés*

5.1. Organiser les mobilités à partir des portes de la Ville

5.2. Doter Salon d'un réseau de pistes cyclables de premier ordre

5

Des mobilités durables inscrites dans le quotidien

Conclusions issues du diagnostic territorial

Avec son rôle de Ville-Centre d'un Pays en croissance démographique forte de villages devenus bourgs, où l'utilisation de la voiture est la solution presque exclusive pour se déplacer, Salon-de-Provence connaît aujourd'hui des saturations d'accessibilité qui pèsent sur sa qualité de vie, l'attractivité de son centre, son bilan environnemental.

Avec l'apport du réseau de transport intercommunal et l'envie des mobilités douces, la Ville doit infléchir la part modale de l'automobile (et donc des déplacements carbone) au profit de solutions de déplacement alternatives et nouvelles, répondant parfaitement aux exigences d'adaptation au changement climatique et de protection de la santé.

5

Des mobilités durables inscrites dans le quotidien

5.1. Organiser les mobilités à partir des portes de la ville



Actions PLU

- Créer de nouveaux parkings périphériques
- Étendre l'offre de stationnement-contact pour l'accès aux équipements du centre ville (commerces, services....)

Orientations –

* Limiter les flux de véhicules extérieurs entrant dans Salon en proposant des aires de stationnement périphériques en complément du nouveau Pole d'Échanges Multimodal de la Gare. Combinant le co-voiturage (flux sortants) et le stationnement journalier des actifs venant travailler à Salon (flux entrants), ces aires de stationnement forment des nœuds importants du réseau de transport en commun et sont prioritaires pour leur raccordement au réseau des mobilités durables.

A cette orientation s'ajoute un renforcement indispensable de l'offre de stationnement publique dans le centre ville au profit des commerces et des services dans la perspective d'un temps de stationnement plus court, au contact de ces fonctions économiques.

* Progressivement, les parcs de stationnement périphériques se réalisent sur les pourtours de l'agglomération et assurent les transferts de charge des réseaux de transport spécifiques (lignes interurbaines, lignes scolaires...) sur le réseau TC de l'Agglomération et les modes doux mis en œuvre. Les secteurs Nord et Sud de la Ville sont prioritaires pour la réalisation de ces aires de dissuasion à proximité du réseau autoroutier.

5

Des mobilités durables inscrites dans le quotidien

5.2. Inscrire Salon dans les éco mobilités et les courtes distances du quotidien



Actions PLU

- Transcrire la diamétrale forte par une servitude de réalisation
- Insérer une réglementation particulière pour augmenter l'offre de stationnement modes doux

Orientations –

* La liaison Centre Ville – Gare – les Gabins – Bel Air est la diamétrale forte du futur réseau des modes doux. Elle se réalise à partir de sites réservés ou d'aménagements sur des voiries existantes. Ce réseau ne se limite pas à la conception de pistes cyclables, il doit également :

- s'appuyer sur un accroissement important de l'offre de stationnement des éco-mobilités sur les espaces publics, autour des grands équipements publics et au sein de chaque opération nouvelle ;
- valoriser la trame viaire rurale de Crau, notamment l'accès à l'Eco-Parc Agricole de Crau ;
- relier les grands espaces de loisirs de la Ville (Pinède Saint Léon, Bastide Haute, Canal Usinier....).

* La réduction du besoin de déplacement-voiture pour les Salonais est un impératif pour les 15 prochaines années :

- le PLU mise sur l'intensification des fonctions du centre ville (commerces, équipements, loisirs....) comme alternative à la fréquentation intense des zones commerciales périphériques ;
- il garantit à chaque quartier de disposer au quotidien des biens (commerces) et des services de proximité (scolaires, sportifs, loisirs) dans le temps du quart d'heure.

Modalités retenues pour réduire la consommation foncière

Modalités retenues pour réduire la consommation foncière



Actions PLU

- Reclassement en zone agricole et naturelle des terrains non nécessaires au développement à 15 ans
- Ouverture à l'urbanisation ponctuelle et phasée des urbanisations complémentaires Salonaises
- Aménagement économe de l'espace au bénéfice des
Orientations
d'Aménagement et de
Programmation

Conformément à la loi ALUR, le PADD comprend une justification des orientations prises pour réduire la consommation foncière.

* La maîtrise de l'urbanisation s'entend comme un équilibre fragile entre protection des espaces naturels les plus remarquables et nécessité liée au développement urbain. L'ampleur de l'étalement urbain, causé notamment par l'habitat individuel diffus qui pille le patrimoine paysager de la Ville, n'a pas de cohérence vis-à-vis de la transition énergétique, voire est contradictoire avec l'identité et le fonctionnement des quartiers, comme en témoigne le ressenti des habitants face à l'opération Bel Air.

Aussi, la lutte contre l'étalement urbain est-elle un projet politique porté par la ville qui se traduit par :

- 1/ une volonté de produire un urbanisme contemporain à base de formes urbaines « intensifiantes » mais maîtrisées allant de l'habitat collectif sur le pourtour du centre ville à l'habitat intermédiaire (maximum R+1, 20 % d'emprise au sol) ;
- 2/ un repérage des espaces mutables à réhabiliter/reconstruire et des dents creuses sur plus de 60 entités de l'enveloppe agglomérée à partir des études de densification réalisées ;
- 3/ le reclassement de plus de 280 hectares de zones agricoles de la Crau et des Viougues pour redonner du souffle à l'économie agricole ;
- 4/ l'identification de 3 secteurs d'urbanisation complémentaire, préparés par le SCoT : Broquetiers, Route de Bel Air (renouvellement urbain) et Moulédas sur lesquels est instauré un phasage qui modère fortement la part des zones 1AU (zones d'aménagement) par rapport aux zones 2AU (périmètres de réserve foncière) ;
- 5/ la volonté de disposer de schémas d'urbanisme précis dans les zones 1AU avec des O.A.P. détaillées mettant en œuvre la stratégie d'aménagement portée par le SCoT.